

Construction de la Piscine La Fayette - Adoption de l'Avant-Projet Détaillé - Renouvellement des demandes de subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 16 janvier 1995, le Conseil Municipal approuvait le programme de construction de la piscine La Fayette et décidait de lancer l'opération de réalisation de celle-ci sur la base d'une enveloppe financière de 55 à 60 MF TTC.

Après plusieurs réunions entre :

- l'équipe de concepteurs SCPA DURAND-MENARD-THIBAUT, MM. TURINA et BOSSY, architectes, et OTH-EST

- le bureau de contrôle technique Contrôle Et Prévention (CEP)

- les services gestionnaires et exploitants du futur établissement,

les études d'Avant-Projet Détaillé (APD) aboutissent à la remise d'un projet qui prend en compte les exigences et contraintes contenues dans le programme établi par le maître de l'ouvrage.

Le bassin de cinquante mètres divisible en deux secteurs indépendants est associé à d'autres bassins plus ludiques de type bassin tropical, toboggan et petit bassin équipés de jeux d'eau. La pratique de la natation est à la fois sportive et de loisir. Un espace de remise en forme ainsi qu'une salle de préparation physique généralisée compléteront l'équipement, ces locaux de dimensions réduites étant réservés à un usage spécifique.

Le montant prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

- honoraires de maîtrise d'oeuvre	5 100 000 F
- honoraires de contrôle technique	200 000 F
- étude en coût global	30 000 F
- étude géotechnique	50 000 F
- implantation topographique	20 000 F
- frais de consultation des entreprises	100 000 F
- estimation prévisionnelle des travaux, hors fondations spéciales	50 800 000 F
- honoraires coordonnateur de chantier en sécurité (environ 1 %)	500 000 F
- mobilier et première dotation de matériel	800 000 F
- 1 % «artistique» sur le montant total des travaux patinoire + piscine (subventionnement de l'Etat)	900 000 F
- aménagement de parking	1 000 000 F
soit un coût global de l'opération TTC en valeur avril 1995	59 500 000 F

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération de construction de la piscine La Fayette est le suivant :

- avis d'appel à la concurrence : fin d'année 1995
- choix des entreprises : début d'année 1996
- délai d'exécution des travaux : 18 mois
- fin des travaux : juin 1997
- ouverture de l'établissement au public : septembre 1997.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'Avant-Projet Détaillé présenté par l'équipe de concepteurs,
- autoriser la poursuite des études,
- autoriser M. le Maire à lancer l'(ou les) appel(s) d'offres et à signer le (ou les) marchés à intervenir ainsi que le (ou les) ordres de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets,
- renouveler les demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de tout autre organisme intéressé par cette opération.

M. FUSTER : Deux mots simplement, Monsieur le Maire, d'abord pour dire que par rapport au 15 janvier dernier, il y a eu beaucoup de travail réalisé par les architectes, les services, je voudrais les en remercier et puis bien sûr la Commission des Sports. Je voudrais préciser que je tiens à la disposition des Conseillers Municipaux le programme détaillé et des images de synthèse comme vous le disiez qui sont là et ce que je vous propose, c'est que nous fassions une ou deux séances de projection de ces images de synthèse aux Services Techniques pour les Conseillers qui sont intéressés car je crois que cela en vaut vraiment la peine. Nous les avons regardées à midi et c'est quand même très intéressant de voir la piscine pratiquement en grandeur réelle avant qu'elle ne soit construite. Si vous voulez, on vous proposera des dates auxquels vous pourrez venir voir ces images de synthèse. C'est un travail quand même assez remarquable qui représente 120 heures de travail.

M. LE MAIRE : On avait déjà vu des images de synthèse pour la patinoire.

M. FUSTER : C'est exact.

M. LE MAIRE : Pour ceux qui sont intéressés, ces images sont à votre disposition aux Services Techniques à des dates qui vous seront indiquées ultérieurement.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.